

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 14-INT-047

Déposé le : 29.04.14

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Connaissance systématique de l'appartenance religieuse des habitants vaudois

Texte déposé

En référence à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - « 13_INT_126 - Interpellation Filip Uffer et consorts - Appartenance religieuse dans le Registre cantonal des personnes » - et tenant compte des avis que plusieurs député-e-s ont exprimés lors du débat du 11 décembre 2013 au Grand Conseil, la présente motion est formulée:

1) Problématique actuelle:

La question de l'appartenance religieuse se pose aujourd'hui de deux manières distinctes.

Dans le **premier cas**, les habitants peuvent indiquer leur appartenance religieuse à une communauté reconnue par l'Etat de Vaud. Le renseignement de ces données par les habitants est actuellement facultatif. Si les habitants l'acceptent, ces renseignements sont transmis à l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) ainsi qu'à la communauté à laquelle ils déclarent appartenir.

Dans le **deuxième cas**, l'identité religieuse des habitants qui n'appartiennent à aucune communauté reconnue ne peut pas être saisie, pas plus que l'identité « religieuse » des habitants qui estiment n'appartenir à aucune religion ou qui

souhaiteraient indiquer qu'ils sont athées. Pour ce **deuxième cas**, seule la rubrique « autre » est à leur disposition.

Nous ne connaissons pas aujourd'hui l'appartenance religieuse des résidents vaudois.

2) demande de la motion:

Afin de connaître notre paysage religieux, de savoir de qui nous sommes composés l'indication de l'appartenance ou de non appartenance religieuse des résidents vaudois doit être systématique.

L'auteur de la présente motion demande au Conseil d'Etat de proposer une adaptation de la loi vaudoise d'application de la LHR (loi sur l'harmonisation des registres). Celle-ci devra permettre le renseignement systématique pour chaque résident, dans le registre des habitants, de son appartenance à une communauté religieuse (reconnue par l'état de Vaud ou non reconnue), en lui permettant de préciser, notamment : appartenance inconnue, de conviction athée ou sans confession, etc. Ce renseignement doit être fourni dès la naissance par les parents, ou l'autorité parentale. Il doit pouvoir être modifié, en tout temps, sur demande des parents ou de l'habitant adulte.

Un registre centralisé des appartenances aux communautés religieuses reconnues ou non, ainsi que des rubriques tels que par exemple : « athée », « inconnue » ou « volontairement autre » devrait être mis à disposition du contrôle des habitants. Les habitants qui appartiennent à une communauté religieuse qui n'est pas reconnue de droit public par le canton, doivent pouvoir informer le contrôle de l'habitant sur leur communauté, laquelle, si elle ne figure pas encore dans le registre centralisé susmentionné, sera saisie selon des règles précises à définir.

Ce registre pourra être utilisée à des fins statistiques ou autres.

Le contrôle des habitants sera chargé de modifier le formulaire d'arrivée d'un nouvel habitant.

Lorsque des habitants quittent leur commune vaudoise de résidence pour une autre commune, les données les concernant seront transmises au contrôle des habitants de la nouvelle commune de résidence.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures



(b) renvoi à une commission sans 20 signatures



(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE

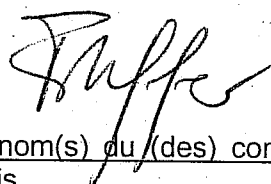


(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire



Nom et prénom de l'auteur : Filip Uffer


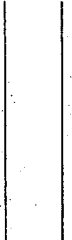
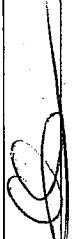

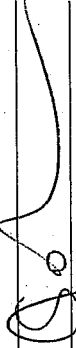
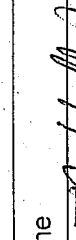

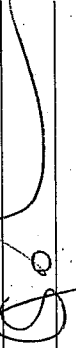
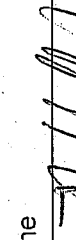



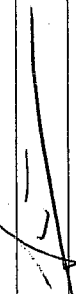
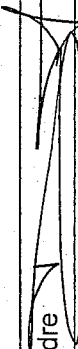
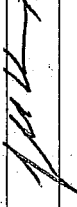
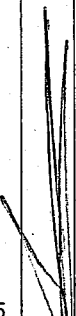
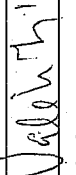
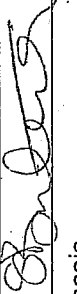
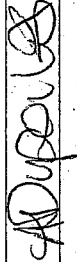
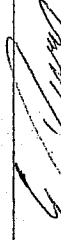
Signature :

 29.4.14

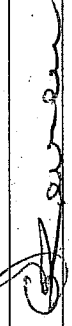
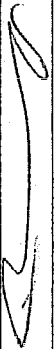

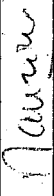
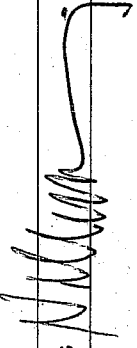
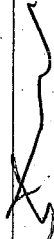
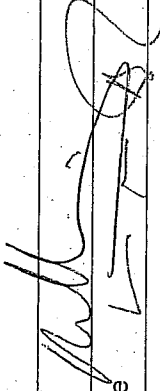
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) : Députés membre du Groupe interreligieux du Grand Conseil Vaudois

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Aellen Catherine		Chappuis Laurent		Ehrwein Nihan Céline	
Ansermet Jacques		Cherbuin Amélie		Epars Olivier	
Apothéloz Stéphanie		Chevalley Christine		Favez Jean-Michel	
Attinger Doepper Claire		Chollet Jean-Luc		Favrod Pierre-Alain	
Aubert Mireille		Chollet Jean-Marc		Ferrari Yves	
Baehler Bech Anne		Christen Jérôme		Freymond Cantone Fabienne	
Ballif Laurent		Christin Dominique-Ella		Gander Hugues	
Bally Alexis		Collet Michel		Genton Jean-Marc	
Bendahan Samuel		Cornamusaz Philippe		Germain Philippe	
Berthoud Alexandre		Courdesse Régis		Glauser Alice	
Bezençon Jean-Luc		Cretegyne Gérald		Glauser Nicolas	
Blanc Mathieu		Cretegyne Laurence		Golaz Olivier	
Bolay Guy-Philippe		Crottaz Brigitte		Grandjean Pierre	
Bonny Dominique-Richard		De Montmollin Martial		Grobéty Philippe	
Borloz Frédéric		Debluè François		Grognuz Frédéric	
Bory Marc-André		Démétriadès Alexandre		Guignard Pierre	
Brélaz Daniel		Desmeules Michel		Haldy Jacques	
Brélaz François		Despot Fabienne		Haury Jacques-André	
Buffat Marc-Olivier		Devaud Grégory		Hurni Véronique	
Buffat Michaël		Divorne Didier		Induni Valérie	
Butera Sonya		Dolivo Jean-Michel		Jaquet-Berger Christiane	
Cachin Jean-François		Ducommun Philippe		Jaquier Rémy	
Calpini Christa		Dupontet Aline		Jobin Philippe	
Capt Gloria		Durussel José		Jungclauss Delarze Suzanne	
Chapalay Albert		Duvoisin Ginette		Kappeler Hans Rudolf	

Liste des députés signataires – état au 3 décembre 2013

Kernen Olivier		Oran Marc	Schaller Graziella
Kunze Christian		Papilloud Anne	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine		Payot François	Schwaar Valérie
Lachat Patricia		Pernoud Pierre-André	Schwab Claude
Luisier Christelle		Perrin Jacques	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël		Pidoux Jean-Yves	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier		Pillonel Cédric	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale		Podio Sylvie	Thuillard Jean-François
Marion Axel		Probst Delphine	Tosato Oscar
Mattenberger Nicolas		Randin Philippe	Treboux Maurice
Matter Claude		Rapaz Pierre-Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier		Ravenel Yves	Tschopp Jean
Meinenberger Daniel		Renaud Michel	Uffer Filip
Meldem Martine		Rey-Marion Ailette	Vallat Patrick
Melly Serge		Rezso Stéphane	Venizelos Vassilis
Meyer Roxanne		Richard Claire	Voilet Claude-Alain
Miéville Michel		Riesen Werner	Volet Pierre
Modoux Philippe		Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Mojon Gérard		Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Montangero Stéphane		Roulet Catherine	Weber-Jobé Monique
Mossi Michele		Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Neiryck Jacques		Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Neyroud Maurice		Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Nicolet Jacques		Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jean-Marc		Rydlo Alexandre	Züger Eric